

DATE DE LA REUNION : 22/06/2022

LIEU : Mairie VERCLAUSE

REDACTEUR : VINCENT PERLBARG

OBJET : COMITE TERRITORIAL DU PAYS DE REMUZAT

MEMBRES DE LA COMMISSION

NOM Prénom	COMMUNE	FONCTION	C	P	A	Exc	DIFF.
ALIU Serge	LEMPS	Conseiller suppléant	X	X			X
BAS Claude	VERCLAUSE	Conseiller titulaire / Maire	X	X			X
CIRER-METHEL Pascal	LA CHARCE	Conseiller titulaire / Maire	X				X
CONIL Denis	CORNILLON SUR L'OULE	Conseiller titulaire / Maire	X	X			X
CUVELARD Bruno	REMUZAT	Conseiller suppléant	X				X
DUC Brigitte	LEMPS	Conseiller titulaire / Maire	X				X
FORSANS Jean-Louis	CORNILLON SUR L'OULE	Conseiller suppléant	X				X
GARNERO Sylvie	MONTFERRAND LA FARE	Conseiller titulaire / Maire	X				X
GIRARD Isabelle	SAINT MAY	Conseiller suppléant	X				X
GIREN Didier	ROUSSIEUX	Conseiller titulaire / Maire	X				X
GRONCHI Yoann	CORNILLAC	Conseiller titulaire / Maire	X	X			X
HARO Laurent	LA CHARCE	Conseiller suppléant	X				X
KISSLER Aurélien	MONTFERRAND LA FARE	Conseiller suppléant	X				X
LABROT Alain représenté par Jacqueline LEFRANC	SAINT MAY	Conseiller titulaire	X	X			X
LAFFITTE Didier	MONTREAL LES SOURCES	Conseiller suppléant	X				X
MALLIE Dominique	PELONNE	Conseiller suppléant	X	X			X
MARCELLIN-LONG Vincent	CORNILLAC	Conseiller suppléant	X				X
MORIN Gilbert	POMMEROL	Conseiller titulaire / Maire	X				X
MORIN Joël	POMMEROL	Conseiller suppléant	X				X
NELH Gérard	VILLEPERDRIX	Conseiller suppléant	X				X

NICOLAS Christiane	VERCLAUSE	Conseiller suppléant	X	X			X
NIVON Jacques	VILLEPERDRIX	Conseiller titulaire / Maire	X	X			X
NELH Gerard	VILLEPERDRIX	Adjoint		X			
QUARLIN Mireille	PELONNE	Conseiller titulaire / Maire	X	X			X
ROCHAS Yannis	CORNILON	Adjoint					X
ROCHE Nicolas	CHAUVAC LAUX MONTAUX	Conseiller suppléant	X				X
ROUSTAN Sébastien	CHAUVAC LAUX MONTAUX	Conseiller titulaire / Maire	X				X
SALIN Olivier	REMUZAT	Conseiller titulaire / Maire	X			X	X
VOLLE Christiane	ROUSSIEUX	Conseiller suppléant	X				X

MEMBRES DU BUREAU

NOM Prénom	COMMUNE	FONCTION	C	P	A	Exc	DIFF.
AICARDI Louis	PLAISANS	Bureau					X
BAS Claude	VERCLAUSE	CP/CExe/Bureau	X	X			X
BERNARD Sébastien	BUIS LES BARONNIES	CP/CExe/Bureau					X
CAHN Philippe	CHATEAUNEUF DE BORDETTE	Bureau					X
COMBES Pierre	NYONS	Bureau					X
CORNILLAC Christian	MIRABEL AUX BARONNIES	C.Exe/Bureau					X
DAYRE Thierry	NYONS	Président					X
DECONINCK Stéphane	MONTAULIEU	C.Exe/Bureau	X				X
FERNANDES José	BESIGNAN	Bureau					X
FRACHINOUS Alain	SEDERON	Bureau					X
GARCIA Jean	SAINT MAURICE SUR EYGUES	C.Exe/Bureau					X
GILLET Didier	MONTBRUN LES BAINS	Bureau					X
GIREN Didier	PELONNE	Bureau	X				X
GREGOIRE Michel	LA ROCHE SUR LE BUIS	CP/CExe/Bureau					X
GRONCHI Yoann	CORNILLAC	Bureau	X	X			X
LAGET Jean-Michel	CHAUDEBONNE	C.Exe/Bureau					X

LAURENT Marie-Christine	NYONS	Bureau					X
MACIPE Nadia	NYONS	C.Exe/Bureau					X
MONIER Marie-Pierre	VINSOBRES	Bureau					X
MONPEYSSEN Jean-Jacques	NYONS	C.Exe/Bureau					X
NICOLAS Alain	VERS SUR MEOUGE	CP/CExe/Bureau					X
NIVON Jacques	VILLEPERDRIX	Bureau	X	X			X
PEYRON Roland	MONTAUBAN SUR L'OUVEZE	C.Exe/Bureau					X
PEZ Gérard	VERCOIRAN	Bureau					X
RANCON Nadège	SAINTE JALLE	Bureau					X
RICHARD Éric	AUBRES	CP/CExe/Bureau					X
ROCHAS Pascale	BUIS LES BARONNIES	C.Exe/Bureau					X
ROUSSELLE Didier	NYONS	Bureau					X
ROUX Serge	PIEGON	Bureau					X
RUYSSCHAERT Christelle	SAINT SAUVEUR GOUVERNET	C.Exe/Bureau					X
SALIN Olivier	REMUZAT	C.Exe/Bureau	X			X	X
TACUSSEL Odile	MEVOUILLON	Bureau					X
THIRIOT Christian	BEAUVOISIN	Bureau					X

C : Convoqué ; P : Présent ; A : Absent ; Exc : Excusé ; Diff : Diffusion pour information

Étaient également présents : Vincent PERLBARG, Directeur du Développement Territorial de la CCBDP ; Cécilia LAURENT, Chargée de mission Economie.

ORDRE DU JOUR :

1^{ère} partie : PROJET DE TERRITOIRE :

- 1/ PROJET DE TERRITOIRE : Point d'étape : objectifs, méthodologie, calendrier
2/ PROJET DE TERRITOIRE : Temps d'échange-Retour sur le compte-rendu du séminaire du 15 mars : *échanges autour des objectifs stratégiques et opérationnels et des projets communaux.*

2^{ème} partie : THEMATIQUES INTERCOMMUNALES

- 3/ ECONOMIE : Information sur le dispositif de vigilance foncière agricole
4/ FINANCEMENT DE PROJET : nouvel avenant au CRTE 2023 => cahier des charges FRANCE 2030

Questions diverses.

NB : Le support de réunion est joint en annexe.

C. BAS, Vice-Président territorial, remercie les élus présents de s'être réunis ce jour, dans sa Mairie à Verclause. Il remercie M. GREGOIRE ainsi que les techniciens de venir enrichir les échanges.

1/ PROJET DE TERRITOIRE - Point d'étape : objectifs, méthodologie, calendrier

M. GREGOIRE, 1^{er} Vice-Président de la CCBDP et Président de la Conférence des Maires souhaite profiter de l'échelle des comités territoriaux pour échanger sur la démarche « Projet de Territoire ». Cet échange libre et constructif doit permettre de compléter l'expression des communes au regard de l'enquête de l'automne et du fruit des ateliers du 15 mars 2022 à Buis-les Baronnies.

Il rappelle que le projet de territoire est une obligation, issue de la loi Engagement et Proximité et s'adosse au Contrat de Relance et de Transition Ecologique (CRTE), c'est-à-dire les projets communaux et intercommunaux éligibles aux financements DETR et DSIL (= > soutien financier des services de l'Etat).

Pour M. GREGOIRE, cet outil est guide d'action publique locale. Il définira les enjeux ainsi que les objectifs stratégiques et opérationnels permettant d'y répondre.

L'objectif de cette démarche est de bâtir une vision ambitieuse de notre territoire des Baronnies, anticiper et prendre en mains notre avenir, sur tous les sujets, agriculture, tourisme, santé, économie etc. Il faut donner du sens et une trajectoire à nos politiques publiques.

Ce projet de territoire devra également servir nos intérêts en termes de reconnaissance et de visibilité. Reconnaissance au sens où nous pourrions montrer à l'Etat et aux structures supra communautaires que nous sommes structurés, mobilisés, que nous savons où nous allons. C'est important. Les élus sont invités à lire la note de l'Etat décrivant les territoires du SCOT pour comprendre la perception décalée que l'Etat peut avoir de notre territoire vu depuis Valence (note des enjeux du SCOT).

Visibilité à destination de nos cofinanceurs potentiels. Les cadres financiers de demain ne sont pas encore bâtis et pour cela il faut montrer nos besoins futurs.

Il faut avoir en mémoire que de 2017 à 2022, nous avons travaillé sur la mise en œuvre administrative de la fusion et assuré des actions dans la continuité de l'existant selon les engagements qui avaient été pris fin 2016.

Maintenant il faut être ambitieux et inventifs. De nombreux projets structurants n'étaient pas écrits et ont été le fruit de réflexions novatrices bousculant parfois les habitudes.

Exemples : réintroduction des vautours et sa valorisation touristique, la création du plan d'eau du « Pas-des-ondes », les thermes de Montbrun, centre de vol libre de Mévouillon/Séderon, les via ferrata, IGP « petit épeautre », la MARPA de Rémuzat etc.

Pour M. GREGOIRE, au sein du bloc communal, on note :

A/ Les projets municipaux selon les compétences communales

B/ Les projets intercommunaux ayant attrait à la CCBDP.

→ 3 niveaux de réflexion sont possibles à l'échelle de l'intercommunalité :

1 : Sur les compétences existantes : Comment les améliorer ?

2 : Sur de nouvelles compétences existantes à prendre :

Exemple : Eau -Assainissement : Comment anticiper ?

3 : Sur des sujets d'avenir encore non identifiés : A définir ensemble

Rappel méthodologique pour l'élaboration

Le projet de territoire des Baronnie en Drôme Provençale, est la somme des expressions :



=> les axes stratégiques souhaités par les élus à 15 ans

Pour mémoire, voici les étapes de la consultation et de la rédaction
(Calendrier prévisionnel) :

=> Septembre 2021 à l'automne 2022

1/ Séminaire de lancement de la conférence des Maires (18 septembre 2021) **FAIT**

2/ Enquête auprès des Maires (septembre -> janvier 2022) **FAIT**

=> expression des communes sur les attentes et la perception du territoire

3/ Séminaire des élus (15 mars 2022) **FAIT**

=> expression des Maires pour identifier 16 grands thèmes et les 1ers axes stratégiques

4/ Comités territoriaux (juin 2022) **En cours**

=> échange avec les Maires pour consolider les propositions stratégiques au sein de chaque territoire

5/ Commissions de la CCBDP (juillet 2022)

=> expression thématique des Vice-Présidents de commissions

6/ Enquête en ligne auprès de la société civile (automne 2022)

=> avis de citoyens et de socio-professionnels sur les thématiques

=> Automne - Hiver 2022 - 2023

- Présentation de la 1^{ère} version du projet de territoire
- Réunions d'échange et de consolidation de la 1^{ère} version du document
- **Présentation de la version finale**

Concernant l'expression civile, la méthodologie n'est pas encore calée. PALABREO nous accompagnera dans cette tâche. Enfin, le bureau d'étude CDHU sera en charge de la rédiger la synthèse des expressions pour composer le projet de territoire.

V. PERLBARG souligne l'importance de cette démarche qui répond à la demande des élus locaux et qui donnera du sens au fonctionnement du bloc communal. Il y a une véritable dynamique de travail.

2/ PROJET DE TERRITOIRE - Temps d'échanges - Retour sur le compte-rendu du séminaire du 15 mars 2022 :

En synthèse, voici les contributions thématiques des élus présents qui viendront compléter les productions du séminaire :

Axes stratégiques complémentaires évoqués sur le pays de Rémuzat :

MOBILITE	Soutenir politiquement les communes afin que la Région assouplisse les règles du transport scolaire
PERSONNES AGEES	Soutenir le fonctionnement de la MARPA et son développement - Elargir le service portage de repas sur tout le territoire
ACTIONS SOCIALES	Soutenir les missions du centre de soin de CURNIER l'accès aux services publics
SOLIDARITE / GOUVERNANCE / MUTUALISATION	Réfléchir à l'intérêt de garder des communes de moins de 150 habitants dans un contexte où les petites villes de demain sont clairement identifiées par l'Etat contrairement au reste des communes ? Accompagner les communes dans l'élaboration des dossiers administratifs de plus en plus complexes à faire.
ECONOMIE	Garantir que toutes les communes seront bien éligibles à la fibre avant 2030 et travailler sur l'attractivité territoriale (faciliter l'accueil des télétravailleurs et des entreprises)
MUTUALISATION	Développer un véritable service de remplacement de secrétaires de mairies et mutualiser les logiciels métiers.
EDUCATION	Réflexion à lancer pour diminuer l'impact financier des SIVOS pour les petites communes. Une réflexion peut également porter sur la requalification de notre offre d'école. C'est un sujet qui divise mais il est peut-être opportun de regrouper à l'échelle de chaque vallée les écoles, services périscolaires, cantines aux normes pour diminuer le transport des enfants ?
URBANISME / HABITAT	Foncier / ADS - Soutenir les démarches permettant l'octroi de nouveau permis de construire : PLUi ? Le projet de territoire doit pouvoir aider les communes à faire plier DAH qui croit depuis Valence, que les logements ne trouveront pas preneurs dans les Baronnies, alors que tout est en tension => Etude Habitat de la CCBDP et le projet de territoire doivent soutenir le développement de nouveaux logements
DECHETS	Résorber les incivilités – Dépôts sauvages – Système photographiques, police intercommunale (garde champêtre) et mettre en place les bacs semi-enterrés.

EAU	Réflexion globale d'avenir à mener sur la gestion de la ressource en eau => préparer une compétence partagée CCBDP / Communes qui soit souple et qui intègre les préoccupations des communes. Ex : garder la régie communale et développer un pôle d'ingénierie à l'échelle de la CCBDP
ENERGIE	Soutenir la création de bornes de recharge de véhicules électriques dans chaque commune.

J. NIVON attend du projet de territoire qu'il permette à l'intercommunalité de prendre un virage plus opérationnel, directement par des projets et indirectement par un soutien politique pour les élus communaux. Exemple : DAH.

Il serait également pertinent d'imposer aux bureaux d'étude mutualisés de ne pas rationaliser les réunions individuelles avec les Maires sur Nyons mais de les forcer à venir sur place systématiquement, même si cela est plus onéreux et chronophage.

M. GREGOIRE précise qu'il faut savoir aborder les sujets clivants si cela est nécessaire. Il faut avancer avec intelligence. Si on refuse tout changement, c'est l'Etat qui les imposera avec ses règles. Pas de fatalisme mais il faut reconnaître que parfois, certaines situations ne sont pas de la faute de l'administration générale mais sont les conséquences de choix organisationnels faits par élus locaux. La taille des communes ou une fusion des EPCI en 2017, plutôt qu'à époque des districts, est un choix par exemple.

NOTE post - réunion : Il n'est pas demandé aux élus de compléter les expressions du séminaire durant l'été. Le bureau d'étude CDHU fera une première synthèse de toutes les expressions que les élus pourront amender durant l'automne.

3/ ECONOMIE : information sur le dispositif de vigilance foncière agricole

Sous le pilotage de Jean-Jacques MONPEYSEN, Vice-Président à l'économie (excusé ce jour) la commission travaille sur le volet agricole en complément des autres acteurs (chambre d'agriculture, PNR etc.) Ce travail est mené à l'échelle de chaque comité avec des solutions locales adaptées aux spécificités de chacun des 4 territoires. Concernant le projet de territoire, il souligne que l'adaptation au changement climatique dans le domaine agricole est un sujet d'actualité.

Cécilia LAURENT, chargé de mission économie / agriculture présente la démarche :

Dans le cadre d'un partenariat entre la SAFER et la Région Auvergne-Rhône-Alpes, le territoire de la Communauté de communes des Baronnies en Drôme Provençale va intégrer le réseau de vigilance du foncier rural.

L'objectif de ce réseau est d'éviter l'accaparement des terres par des capitaux sans lien avec le territoire. Pour ce faire la Région souhaite favoriser l'intervention de la SAFER en amont des projets de vente.

Cette intervention « le plus en amont possible » nécessite une très forte mobilisation / implication des élus locaux sur la thématique du foncier agricole et rural. La CCBDP a été retenue parmi une quinzaine de territoires pilotes pour mener cette expérimentation.

La méthode proposée pour mettre en œuvre ce réseau est de créer des groupes de vigilance à l'échelle des comités territoriaux composés d'élus, d'agriculteurs et de partenaires compétents.

Ces groupes auront pour objectif principal de partager de l'information autour :

- du foncier agricole que nous pourrions remobiliser,
- des fermes qui n'ont pas été cédées,
- des fermes qui seront à transmettre dans les années à venir.

Une fois ces points identifiés, nous essaierons, en lien avec les différents partenaires, de proposer des solutions / actions pour agir sur chacune des situations.

Les groupes seront composés de 3 ou 4 élus pilotes, 3 ou 4 agriculteurs ainsi que la SAFER et la chambre d'agriculture.

Cécilia LAURENT cite, comme exemple d'action concrète, la démarche de la CCBDP qui a permis à la SAFER de préempter des terres agricoles sur la commune de Les Pilles et ainsi conserver des espaces à vocation agricole qui s'apprêtaient à être achetés par un particulier.

4/ FINANCEMENT DE PROJET : nouvel avenant au CRTE 2023 => cahier des charges « FRANCE 2030 »

Le 10 juin 2022, M. le Sous-Préfet, accompagné de M. KOOB (ANCT), est venu présenter le dispositif du nouveau CRTE 2022 – 2023 au Président de la CCBDP.

Le Président Thierry DAYRE a souhaité profiter des comités territoriaux pour informer les élus, en amont, de nouvelles directives de l'Etat concernant la DETR et la DSIL 2023.

[Selon Monsieur le Sous-Préfet, la préfecture doit informer par courrier les Maires courant juillet 2022 des modalités qui régissent un nouvel avenant au CRTE.](#)

Caractéristiques du futur avenant : *(en référence à la circulaire du 4 janvier 2022 N°6322 / SG relative à la mise en œuvre des CRTE)*

- Le CRTE reste un recueil des projets communaux et intercommunaux **STRUCTURANTS**, sollicitant des aides de l'Etat (DETR et DSIL)
- Les intercommunalités sont identifiées pour piloter la constitution du CRTE
- Le CRTE regroupe les financements pour des projets en cohérence avec les objectifs « **FRANCE 2030** » c'est un **socle important du CRTE. Les projets devront contribuer aux transitions écologiques et énergétiques. Les dossiers seront évalués au regard de 7 critères définissant un score.**
- CRTE jusqu'en 2026 avec **un avenant par an** possible pour actualiser les projets
- Enveloppe DETR + DSIL 2022 : 6,2 millions d'euros pour l'arrondissement
- **NOUVEAU CALENDRIER : dépôt des projets avant fin octobre 2022 pour 2023** (plateforme dématérialisée)

V.PERLBARG souligne, d'une part, que l'intercommunalité n'est pas ciblée dans cet avenant pour sélectionner les projets du territoire au regard de l'enveloppe de l'Etat. D'autre part, les 7 critères qui seront annoncés dans le courrier de la Préfecture sont en échos avec les objectifs de **transition écologique et énergétique**.

M. GREGOIRE précise, qu'à ce stade, la CCBDP n'a pas ce rôle d'arbitre, ni même celui de la pré-instruction. Toutefois, on peut imaginer que nous en prenons la direction. On peut également s'interroger sur le devenir des sous-préfectures.

Monsieur le Sous-Préfet devrait intervenir en Conseil communautaire à l'automne pour présenter la nouvelle démarche CRTE 2023.

SYNTHESE :

- **Les présents remercient la communauté de communes et le Président de la conférence des Maires pour avoir organisé localement cet échange sur le projet de territoire.**
- **Concernant les enjeux fonciers agricoles, les élus présents s'engagent à faire remonter à la CCBDP, une liste de personnes souhaitant intégrer le groupe de travail.**
- **Concernant le CRTE 2023, les élus sont en attente d'une notification de l'Etat qui doit préciser les nouvelles modalités.**

Le Vice-Président Territorial
Claude BAS

Le Président
Thierry DAYRE

**Le 1^{er} Vice Présent &
Président de la conférence des Maires**
Michel GREGOIRE